AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0287
FR0000039620-FS0089

27 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MERSEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 janvier 2016, la société T. Rowe Price Associates, Inc.[1] (100 East Pratt Street, Baltimore, MD 21202, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dans le cadre de mandats de gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 janvier 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MERSEN et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 1 030 147 actions MERSEN représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MERSEN sur le marché.

[1] Contrôlée par la société T. Rowe Price Group, Inc. La participation de T. Rowe Price Associates, Inc. est détenue pour le compte des clients, mais le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus.

[2] Sur la base d'un capital composé de 20 672 916 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.